

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alexandra ouellet

<https://www.cadre21.org/membres/6d5ccc8019a34e4a549e0ff4>

Date d'obtention : 2022-01-06 14:53:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode clé en main qui facilite le travail des intervenants scolaires. De compléter la grille d'évaluation permet d'avoir un meilleur portrait de la situation ce qui facilite ensuite le travail des policiers, afin que les jeunes impliqués aient le suivi nécessaire à leur situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'ai jamais eu à intervenir en cas de sextage, mais je vais me sentir plus confiante et je fais savoir quoi faire si cela arrive. Je vais être en mesure de mieux accompagner les jeunes et leurs familles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas consulter les images

À ne pas questionner l'instigateur

À ne pas être mandataire du service de police